

# OFFICE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE DE BELGIQUE

Association sans but lucratif, éditrice du bulletin bimestriel "LE PARCHEMIN" et du RECUEIL



HÉRALDIQUE VIVANTE

## DEMANDE D'ENREGISTREMENT ET DE PUBLICATION D'UN BLASON

DOSSIER N° :

### QUESTIONNAIRE

#### 1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Êtes-vous habilité à parler au nom

|  |                |                |
|--|----------------|----------------|
| - de toute votre famille                       | <del>OUI</del> | NON            |
| - de votre branche seulement                   | OUI            | <del>NON</del> |
| - <del>uniquement en votre nom personnel</del> | <del>OUI</del> | NON            |

1.2 S'agit-il d'un blason ancien dont vous pouvez prouver l'usage par un ancêtre direct, c'est à dire dont vous descendez de père en fils en ligne directe

|  |                |                |
|--|----------------|----------------|
| - avant la révolution française            | OUI            | <del>NON</del> |
| - <del>après la révolution française</del> | <del>OUI</del> | NON            |

1.3 S'agit il d'un blason nouveau

|                |     |
|----------------|-----|
| <del>OUI</del> | NON |
|----------------|-----|

#### 2. DESCRIPTION ET DESSIN DU BLASON

2.1 Blasonnement (se limiter à l'écu, à l'exclusion de tout ornement extérieur) :

"de gueules au chevron d'or chargé de deux étoiles de sable, accompagné de trois glands d'or, au chef d'or chargé d'une aigle issante de sable"

2.2 Dessin (simplement une esquisse en couleurs et non un dessin au net, prêt à être cliché)

voir ci-contre dans la marge.

#### 3. SOURCES DU BLASON ANCIEN

3.1 Principales représentations et usages anciens du blason (sceau, tombes, vitraux, manuscrits, objets d'art...) avec dates et précisions quant au(x) titulaire(s) ; plusieurs ancêtres ont pu faire usage d'écus différents ; on entend ici par ancêtre une personne dont vous descendez de père en fils en ligne directe.

- Manuscrit intitulé "Notice historique et généalogique sur la famille Vincent" écrit par Danet des Longrais en 1883 et publié dans l'"Annuaire de la noblesse de France..." publié par Borel d'Hauterive, 39<sup>e</sup> année, 1883. (copie dactylographiée en annexe, verbo "l'Ange" p.13-14). J'ignore qui possède l'original du manuscrit (la dactylographie appartient à Mr P-A. BENSELIN, rue Beaupain 8, 4845 Jalhay-Sart). Le titulaire du blason est Gaspard(Jaspar) l'Ange, <sup>page 1</sup> ancêtre génération I en annexe
- pour ce qui est des tombes, vitraux, je signale que toutes les églises de la seigneurie de Petit-Rechain (Dison, Hoëmonf, Mon Petit-Rechain) ont été reconstruites au XIX siècles et que les pierres tombales sont dans les fondations !!!



-pour ce qui est des sceaux ou archives familiales, nous n'avons rien dans notre branche : aïeul Thomas Lange orphelin en 1822 à l'âge d'un an : il n'a rien conservé d'avant 1822.

3.2 Armoriaux et publications ayant décrit (D) ou représenté (R) le blason. Donnez les références précises : auteurs, titres, collections, lieux et dates d'édition, pages etc. :

D: -Armorial de J.B. RIETSTAP, verbo Ange (1')(Limb.), p.50 vol.1  
-Danet des Longrais, généalogiste verviétois.

1. Généalogie de la famille Vincent, 1883, publiée dans l'Annuaire de Borel d'Hauterive, 39<sup>e</sup> année, dont question ci-avant.

2. Généalogie des Benselin de Rechain, cahier manuscrit p.97 dont copie en annexe

R: -Armorial dit "RIETSTAP ILLUSTRÉ" Londres 1967 par V et H Rolland  
-2 représentations (couleurs et hachurés) par Danet des Longrais.

3.3 Justification du rattachement du porteur ancien à la famille actuelle sur base d'un arbre généalogique établi sur preuves, degré par degré -- actes de mariage pour le 19<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> siècle ; pour les périodes antérieures, actes de baptême et de mariage à compléter par des actes de partage, testaments, contrats de mariage... -- de façon à établir de manière irrécusable la filiation de père en fils: (\*titulaire du blason)

I L'ANGE-FLON Gaspard\*, II L'ANGE-RENARD Jacquemin, III LANGE-DEMOULIN Joseph, IV LANGE-FAVECHAMPS Henri, V LANGE-HEUSSCHEN Thomas, VI LANGE-HENSSSEN Mathieu, VII LANGE-CHAINEUX Nicolas, VIII LANGE-GRANDJEAN René, IX LANGE-MOHIMONT Philippe (demandeur)

NB : détails, coordonnées et preuves (copies d'actes) en annexe.

#### 4. SYMBOLIQUE ET EXPLICATION DU BLASON NOUVEAU

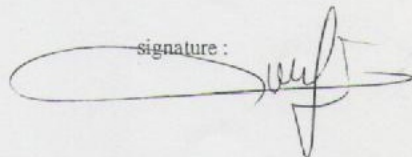
~~Expliquez brièvement les raisons de son choix : choix des partitions ? des pièces ?~~

~~des meubles ? des émaux ? S'agit-il d'armes parlantes ? du rappel d'une ascendance ? d'un lignage ? d'un lieu d'origine ? d'un haut-fait ? d'une fonction ? d'une profession ? d'une caractéristique propre au titulaire ou à sa famille ?~~

A. Attestement...

Le... 20 MAI 1998...

signature :





office généalogique et héraldique  
de Belgique

585

Monsieur Philippe LANGE  
Rue de la Chapelle 59/3d

4800 Hodimont (Verviers)

Hasselt, le 27 septembre 1999

Cher Monsieur,

**Objet:** Votre demande de reconnaissance d'un blason ancien.

*"de gueules au chevron d'or chargé de deux étoiles de sable, accompagné de trois glands du même, au chef d'or chargé d'une aigle issante de sable".*

La commission Héraldique Vivante a en sa réunion du jeudi 23 septembre remis son rapport concernant votre demande, il ressort du dossier fourni que:

- le demandeur se réclame de Gaspar L. (I) x avant 1700 Pontiane FLON.
- la filiation est établie à suffisance de preuves pour les degrés II et suivants.
- Gaspar L. aurait porté les armoiries revendiquées.
- Ce point n'est pas établi.

- Les nombreuses considérations sur les homonymes ou sur les armoiries des familles alliées ne font pas progresser le dossier.

Les seules sources données par l'impétrant ne sont guère fiables. La publication du blason par Borel d'Hauterive dans son Annuaire de la noblesse de France de 1883 ne constitue pas un élément probant.

Le manuscrit Nizet ne donne pas de blason à cette famille. Il faudrait interroger le Chevalier le Pas, qui a publié une édition critique de ce manuscrit Nizet.

La commission regrette de ne pouvoir dans ce cas donner une suite favorable à votre requête, elle vous prie de bien vouloir accepter, Cher Monsieur, l'expression de ses sentiments dévoués.

Baron J.M. de Cartier d'Yves  
Greffier de la commission